

Septembre 2026

Programme de vaccination en milieu scolaire pour élèves de 7^e année

Chers parents, tuteurs et élèves,

Les bureaux de santé de la province offrent aux élèves la possibilité de se faire vacciner à l'école.

Tous les élèves de 7^e année peuvent recevoir gratuitement les vaccins suivants :

- le vaccin contre les méningocoques ACYW;
- le vaccin contre l'hépatite B;
- le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH).

Le Bureau de santé de Middlesex-London recommande fortement que vous envisagiez de faire vacciner votre enfant pour lui offrir une protection contre ces graves infections.

*En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, le vaccin contre les méningocoques ACYW-135 est obligatoire pour fréquenter l'école. Pour éviter la suspension, les élèves doivent avoir reçu le vaccin ou avoir remis une exemption valide au Bureau de santé.

Pour que votre enfant puisse recevoir les vaccins à l'école :

- lisez les documents *Renseignements sur les vaccins* et *Questions fréquentes* ci-inclus;
- signez le *Consentement à la vaccination* (il faut une signature pour chacun des vaccins que votre enfant recevra);
- retournez le formulaire de consentement à l'école avant la séance de vaccination.

Les vaccins sont administrés à la première séance à l'automne; les doses additionnelles sont administrées à la deuxième séance, au printemps. Si un élève rate des doses, il pourra les recevoir à la prochaine séance.

Séance	Hépatite B	Méningocoques ACYW-135 (Menactra)	Virus du papillome humain (VPH)
Automne	Dose 1	Une dose	Dose 1
Printemps	Dose 2 (au moins 24 semaines après la 1 ^{re} dose)		Dose 2 (au moins 24 semaines après la 1 ^{re} dose)

Si vous avez des questions au sujet des vaccins, appelez l'Équipe de prévention des maladies par la vaccination au 519 663-5317 ou allez à <https://www.healthunit.com/immunization>.

Sincères salutations,

L'Équipe de prévention des maladies par la vaccination

Suite au verso

Programme de vaccination en milieu scolaire

QUESTIONS FRÉQUENTES

Que faire si mon enfant ne peut pas recevoir les vaccins à la séance de vaccination à l'école?

- Si un élève est absent le jour de la séance, le Bureau de santé conservera le consentement signé en vue de la prochaine séance à l'école. Les consentements demeurent valides jusqu'à ce que toutes les doses aient été administrées, même si l'élève est en 8^e année.

Est-ce que ces vaccins sont obligatoires?

- En vertu de la *Loi sur l'immunisation des élèves*, le vaccin contre les méningocoques ACYW-135 est obligatoire pour fréquenter l'école. Pour éviter la suspension, les élèves doivent avoir reçu le vaccin ou avoir remis une exemption valide au Bureau de santé.
- Les vaccins contre l'hépatite B et le VPH ne sont pas obligatoires, mais ils sont fortement recommandés pour ce groupe d'âge.
- Les élèves peuvent recevoir gratuitement ces vaccins jusqu'à la fin du secondaire.

Un élève peut-il se faire administrer les vaccins par son fournisseur de soins de santé?

- Votre fournisseur de soins de santé pourrait être en mesure d'administrer les trois vaccins. On vous recommande d'appeler à l'avance pour le confirmer. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous à une des séances de vaccination du Bureau de santé de Middlesex-London en appelant au 519 663-5317.

Que se passe-t-il si mon enfant a déjà reçu certains de ces vaccins?

- Indiquez, sur le formulaire de consentement, les dates d'administration des doses précédentes. Le personnel infirmier déterminera s'il faut d'autres doses pour assurer une protection optimale. Le cas échéant, ces doses pourront être administrées à la séance de vaccination à l'école si le consentement a été signé.

Un élève de 7^e année peut-il consentir lui-même à la vaccination?

- En Ontario, il n'y a pas d'âge officiel du consentement. Nous encourageons les parents à discuter des vaccins avec leur enfant. Bien que, dans la majorité des cas, les élèves de 7^e année puissent donner leur consentement éclairé, le consentement des parents est exigé dans le cadre de ces séances.
- Le personnel du Bureau de santé ne forcera personne à se faire vacciner à l'école même si le parent ou le tuteur a signé le formulaire de consentement. Une notification sera envoyée à la famille si les doses n'ont pas pu être administrées en toute sécurité à l'école.

Où les vaccins sont-ils administrés?

- Ces vaccins se donnent dans le deltoïde (muscle de la partie extérieure du haut du bras). Nous demandons que les élèves portent des manches courtes le jour de la vaccination.